



DEJIC/CB - ARRÊTÉ N° DEJIC89-181220

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 18/12/2020 
ID : 064-286400031-20201218-DEJIC89_181220-AR

OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2020

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Considérant que 38 recrutements dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux ont été effectués parmi les lauréats du concours et par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 12 fonctionnaires de ces collectivités (1 pour 3) pourraient bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade d'animateur ou d'animateur principal de 2^{ème} classe (art. 9 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité),
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie B dans sa séance du 18 décembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : À compter du 19 décembre 2020, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2020 les 10 fonctionnaires suivants :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivité
BARUCQ Laurence	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE LONS
BEAUFREERE Henri	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'HENDAYE
DUCOS Élodie	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ
ELGOYHEN Céline	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'HENDAYE
EYHARTZ Dominique	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE

FAGOUET Martine	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE D'USTARITZ
FERRIN Caroline	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'HENDAYE
GALLEGO Marie-Christine	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE D'USTARITZ
PORTE Maryline	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'HENDAYE
QAOUSS Assia	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ

ARTICLE 2^{ème} : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 19 décembre 2020. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 18 décembre 2020,

LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE

Maire de LONS

Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long